

CONSEIL DE QUARTIER



COMPTE-RENDU

CONSEIL DU 30 NOVEMBRE 2023

Le Conseil de quartier s'est réuni jeudi 30 novembre 2023 à partir de 19h. 13 personnes ont signé la feuille de présence.

Mme Hancès SASU, Adjointe au Maire en charge de la Démocratie Participative assure l'animation du conseil, du fait de l'indisponibilité de M. FONDENEIGE. Elle présente, Mme Bénédicte HACHE, Adjointe au Maire qui a été nommé par le Maire, comme Adjointe du quartier des Gondoles Nord et qui assurera le prochain Conseil de quartier.

Il est rappelé que les référents-habitants, Mme DAMAS, MM. LEGUY, PIRES, KALAY et MACHARD sont joignables à l'adresse mail : quartier.gondolesnord@gmail.com.

RÉPONSES AUX DOLÉANCES ET DEMANDES :

- **Entre la rue de l'Épargne et la rue Maryse Bastié, l'accès est difficile pour les vélos**
Des discussions sont en cours entre l'association « vélos » et le Département pour la mise en place d'un autre aménagement pour l'insertion des cyclistes sur toute l'avenue Victor Hugo, en remplacement de la piste actuelle.
- **Rue de l'Épargne, le temps du feu tricolore a été modifié pour le « tourne à gauche » et crée des difficultés de circulation**
Le fonctionnement du carrefour RD86 Victor Hugo/rue de l'Épargne est géré par le Département. Le signalisation leur a été transféré pour un meilleur fonctionnement.
- **L'éclairage de la rue Charcot et devant la Résidence Pierre Brossolette est trop faible**
Le signalisation a été transmis au prestataire qui gère l'éclairage pour augmenter la puissance des luminaires existants au droit de la Résidence (à condition que ces luminaires soient équipés de modules de variation de puissance).
- **Pour quand est programmée la réfection de la voirie rue Jean-Baptiste Clément ?**
La Municipalité est consciente de la vétusté de cette voie. Une intervention a eu lieu en 2023 pour la réfection d'un tronçon sur quelques dizaines de mètres. La suite de la réfection va être étudiée et devrait être réalisée en 2024 ou 2025 au plus tard.

- **Demande du nombre de voitures mises en fourrière sur le secteur des Gondoles Nord**
Sur l'année 2022, 59 véhicules mis en fourrière.
Depuis le début de l'année 2023, 50 véhicules mis en fourrière.
Pour le contrevenant la mise en fourrière est de 150 euros et 35 euros d'amende.
- **Un point de deal est signalé sur les quais de Seine, à hauteur de la rue de l'Est**
Une fois par cycle en soirée, la Police Nationale passe sur ce secteur et de nombreuses fois, la Police Municipale. Pas de consommation de stup, ni de détention sur les contrôles effectués, par contre consommation d'alcool et de tabac de contrebande.
- **Qu'est-il prévu en matière de végétalisation de la rue de l'Épargne ?**
La largeur des trottoirs de la rue ne permet pas la plantation d'un alignement d'arbres. Il va être étudié de la végétalisation sous une forme plus basse (massifs, îlots verts) en 2024.
- **Qu'est-il prévu en matière d'aménagement des quais de Seine, côté Gondoles Nord ?**
L'aménagement des berges et des quais ne relève pas de la compétence de la Ville mais du Département, aussi bien, en termes de patrimoine arboré que d'aménagement voirie. Pour 2024, le Département n'a pour l'instant pas communiqué sa planification de projet à la Ville.
Le Conseil de quartier pourrait-il préciser quels types d'aménagement sont souhaités (espaces verts, éclairages, cheminement piétons ou cyclistes...).
- **Problèmes des arbres positionnés au-dessus des canalisations d'eau, rue de l'Est**
La Ville n'a pas identifié de problématiques sur le réseau d'eau potable liées à la présence des racines d'arbres. Le Conseil de quartier peut-il préciser des dates d'éventuels incidents ?

INFORMATIONS

Le 22 novembre au cours d'une réunion publique au Royal, a été présenté par le Maire et la Municipalité, le bilan à mi-mandat. Quelques exemplaires de celui-ci sont à disposition pour ceux qui ne l'ont pas reçu.

Le samedi 2 décembre de 15h30 à 17h aura lieu une conférence sur l'arbre en milieu urbain, à la médiathèque Aragon, 17 rue Pierre Mendès France.

NOUVELLES DOLÉANCES ET DEMANDES

- Un trou est signalé dans la chaussée à hauteur de la piscine municipale. Il est rappelé aux habitants qu'en matière de voirie, ils peuvent faire un signalement directement auprès de la Direction des Services Techniques municipaux, à l'adresse mail : dgst@choisyleroi.fr
- Sur les quais de Seine, les panneaux de « zone partagée » ne sont toujours pas posés.
- Une habitante demande s'il serait possible d'installer des bancs sur l'aire de jeux, le long de la Seine afin que les parents ou les grands-parents puissent s'asseoir.

- Un riverain est surpris de voir figurer dans le document « bilan à mi-mandat », que des bornes de rechargement électrique auraient été installées avenue d'Alfortville. A quel niveau de l'avenue ?
- Rue des mésanges, près du Parc interdépartemental des Sports, il y a un terrain vague. La Ville en est-elle propriétaire ?
- Une habitante de la Résidence J.B. Clément gérée par CDC Habitat déplore un problème de décharge et souhaiterait savoir si le panneau « réservée aux résidents – voie sans issue » pourrait être réinstallé.
- Les marques de la coronapiste étant effacées, les voitures peuvent-elle circuler dessus ?

POINT SUR LE GROUPE THÉMATIQUE « CIRCULATION/STATIONNEMENT »

Le 30 octobre, une rencontre a eu lieu dans le quartier entre deux habitants-référents, dont M. PIRES et un responsable des services techniques municipaux. Ils ont fait le tour de plusieurs rues : Charcot, Palissy, Brongniard, Lucie, Folie et Lebidon, afin de convenir d'une réorganisation du stationnement, soit ponctuelle, soit globale.

La mise en œuvre nécessite un peu de temps. Sur des rues nécessitant une réorganisation globale, il faut des plans topographiques de l'existant et produire des plans projets. Si tout va bien, on devrait réaliser les premiers marquages lors du 1^{er} trimestre 2024.

Le conseil de quartier se termine à 21h.